

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 1^{er} février 2021

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 1^{er} février 2021 à 18h30 en réunion publique.

14 élus étaient présents, 1 représenté. Etais présente également une des deux élus supplémentaires.

Les sujets traités étaient les suivants :

- **Fiscalité :**

- **Convention de partenariat avec la DDFIP :** Afin d'améliorer la connaissance du tissu fiscal de la Commune, de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties, de réduire les délais de prise en compte des changements affectant les bases d'imposition, d'améliorer le fonctionnement de la commission communale des impôts directs, et ainsi préparer au mieux la réunion de la CCID prévue courant mars, le conseil municipal a décidé de faire appel à la Direction Départementale des Finances Publiques.

- **Patrimoine communal :**

➤ **Acquisition de terrains :**

- La commune a décidé d'acquérir une partie de deux parcelles contiguës situées au lieu-dit « Anglars ». La surface totale acquise est de 224m² au prix de 12€ le m². Cet ensemble de parcelles permettra à la commune de constituer une liaison entre le parking « Grandes manifestations » et le chemin d'Anglars.
- La commune par sa délibération n° 1-2020 actait une donation de terrain située Route du Foirail afin de contribuer à l'aménagement d'un parking sur le secteur du « Bout du lieu ». Suite à cette acquisition, la commune a décidé de rétrocéder 3 m² de cette même parcelle au propriétaire voisin.

➤ **Location de locaux professionnels et commerciaux :**

- Afin de permettre l'installation d'un cabinet d'infirmières et d'un cabinet de pratiques traditionnelles chinoises et d'hypnose Ericksonienne sur la commune de Flagnac, la commune a décidé de louer les bureaux de l'ex CCVL. Des travaux d'aménagement ont démarré afin de recevoir dans de bonnes conditions ces professionnelles.
- Le local qui abritait l'ADMR étant vacant, et suite à la demande de la propriétaire du café de Flagnac, la commune a décidé de louer les lieux à Mme Vincent pour y installer une salle de jeux en lien à son activité. Ce projet répond en outre à l'attente de certains jeunes de la Commune et aux objectifs de la commune de revitaliser le village.

➤ **Echange parcelles :**

- Une délibération datant du 25 juin 2018 avait été prise en vue d'acter des échanges de terrains avec la SCI Vogue. Cette délibération autorisait également Mme Marie-Claude IMBERT à signer l'acte administratif. Etant donné que le projet de l'acte administratif est parvenu à la mairie récemment et que l'adjoint représentant la commune dans ce domaine est maintenant M. Olivier LANTUEJOUL, le conseil municipal a du de nouveau délibérer pour autoriser le 1^{er} adjoint à signer l'acte.

- **Travaux d'investissements :**

➤ **Travaux d'aménagement route de La Prade :**

- Le projet des travaux d'aménagement de la route de La Prade ayant été adopté, le conseil municipal après s'être fait présenté le plan de financement prévisionnel, autorise le Maire à demander des subventions à l'Etat, au Conseil Départemental et à la Région afin de financer une partie du coût des travaux.

➤ **Travaux de revitalisation du Centre Bourg – Aménagement du Bout du Lieu :**

- L'étude ayant pris du retard, le conseil municipal décide de reporter la demande de subvention aux différents financeurs. En revanche, dans le cadre de cet aménagement, il est nécessaire de refaire le réseau d'eaux pluviales à cet endroit. La commune profite de travaux de réseaux entrepris par Decazeville Communauté pour démarrer les siens. C'est l'entreprise COSTES TP qui effectuera ces travaux.

➤ **Photovoltaïque bâtiments communaux :**

- La commune avait décidé de procéder à l'installation d'un générateur photovoltaïque en toitures de l'atelier communal et du hangar de stockage. Afin de se raccorder au réseau public de distribution d'électricité basse tension, la commune doit conventionner avec Enedis.

- **Urbanisme :**

➤ **Avenant à la Convention ADS avec RODEZ AGGLOMERATION :**

- Depuis la loi ALUR, qui a mis fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes les communes dès lors qu'elles appartenaient à un EPCI de plus de 10 000 habitants, la commune de Flagnac a du faire appel à Rodez Agglomération pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Une convention avait alors été prise, et celle-ci étant arrivée à terme, la commune a décidé de signer un avenant et ainsi reconduire la délégation de l'instruction des actes d'urbanismes sur la commune.

- **Budget camping :**

- **Budget Camping 2021 - dépenses d'investissement :** Préalablement au vote du budget 2021, la commune ne peut engager, liquider ou mandater des dépenses que dans la limite du reste à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente ou de lancer une opération, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater des dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice 2020. Cette proposition est validée à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

- Cédric Larren signale que suite aux travaux des eaux pluviales à Agnac, le chemin rural qui passe entre la maison Chardenoux et le terrain Guibert est devenu impraticable. Claude Dalmon en charge des travaux propose d'aller voir sur place et ainsi voir ce qui peut être fait pour résoudre le problème. M. Larren signale également la présence de cailloux sur la zone remaniée longeant la parcelle Malaval.
- Agnès Delagne expose à l'assemblée que le fossé d'eau pluviale situé derrière chez elle « route du Cayrou » est en train d'être bouché par des éboulis provenant du jardin situé en dessous de la route . Elle demande également à M. le Maire qui doit enjoindre un propriétaire à nettoyer son terrain. M. Tieulié répond qu'en cas de litige entre voisin, c'est à eux d'échanger. Si aucune solution n'est trouvée, l'administré pourra faire appel à un médiateur.
- Maryline Dalmon informe le conseil que le miroir routier au Bout du lieu n'est pas bien orienté et ne répond donc pas à sa fonction première de sécurisation. Claude Dalmon est au courant et dit que le problème va être réglé.
- Sandrine Fauzière fait remonter son inquiétude quant à la situation actuelle de pénurie de médecin sur l'ensemble du territoire de Decazeville Communauté. Force est de constater que cette problématique est réelle et qu'elle s'aggrave. M. le Maire explique que la compétence Santé est dévolue à la Communauté de Communes qui a construit deux maisons de santé (Decazeville et Aubin). Decazeville Communauté vient d'engager un cabinet spécialisé pour recruter un médecin.

Fin de la réunion : 20h30

Fait à Flagnac le 03/02/2021

Le maire
P Tieulié